

#### E.H.P.A.D DES ANDAINES



**2** 02.33.38.10.14 **3** 02.33.38.01.15

**2** 02.33.37.93.66 **3** 02.33.37.99.84

# BULLETIN D'INFORMATION N° 04 - COVID-19 Lundi 22 Juin 2020

Attention : les informations sont régulièrement mises à jour

## **VISITE DES FAMILLES AUX RESIDENTS**

## A compter du Lundi 22 Juin 2020

Au regard de la situation épidémiologique actuelle et des obligations et/ou recommandations du Ministère des Solidarités et de la Santé, de l'A.R.S Normandie, et après consultation de la cellule de crise, il a été décidé que dans <u>le cadre d'un retour d'une « vie normale » au sein de l'établissement</u>, les dispositions suivantes (en complément de certaines mesures déjà en vigueur) sont mises en place afin de concilier au mieux les impératifs de sécurité sanitaire et de vie sociale :

- 1. Visites des familles et proches suivant dispositions établies dans le règlement de fonctionnement : pas de visites pendant les soins, les repas et après 20H00
- 2. Reprise des sorties individuelles et collectives en dehors de l'établissement avec port du masque obligatoire pour tous les résidents
- 4. Possibilité de partager un repas avec un résident suivant règlement de fonctionnement à compter du 1<sup>er</sup> Juillet. Modalités identiques à celles avant COVID-19
- 5. Si séjour vacances d'un résident à l'extérieur de l'établissement, test PCR à son retour et isolement en chambre pendant 7 jours
- 6. Pour toutes nouvelles admissions résidents, test PCR COVID-19 négatif obligatoire et isolement en chambre pendant 7 jours

<u>Ces évolutions doivent s'accompagner d'une vigilance extrême et continue au travers d'une application stricte des règles suivantes :</u>

- 1. Port du masque obligatoire dès l'entrée dans l'établissement et pendant toute la visite, y compris pour les mineurs quel que soit leur âge : masque non fourni par l'établissement
- 2. Contrôle de température : pas de température supérieure à 38°, ni de toux, de fièvre ou de signes apparentés au COVID-19

Important : Contrôle du port du masque et de la température étant effectués à l'entrée de l'établissement par une caméra thermique. Pas de stockage d'informations. Conforme CNIL et Règlement Général de la Protection des Données

- 2. Lavage des mains dès l'entrée avec une solution hydro-alcoolique fournie par l'établissement
- 3. Respect strict des gestes barrières, de distanciation sociale et des règles d'hygiène

## Comptant sur la responsabilisation et le sens citoyen de toutes et tous

A défaut, et notamment si le contexte épidémiologique ou sanitaire l'exige, il sera mis fin à ces autorisations par le directeur

### **POUR S'INFORMER**

#### CONTACT

Une cellule de veille est activée au sein de la direction de l'E.H.P.A.D

Nous pouvons répondre à vos interrogations au :

02.33.38.10.14 pour la résidence l'Orée des Bois 02.33.37.93.66 pour la résidence de la Vée

#### E.H.P.A.D des Andaines Sites de La Chapelle d'Andaine et Couterne

O cas suspects et/ou confirmés

## RAPPEL DES GESTES BARRIÈRES





# 772

## **Evitez tout contact physique**

.... pas de serrements de mains

.... et pas d'embrassades

Le Directeur

Laurent VIVIER